

Montréal, le 18 mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un service public de
recharge rapide pour véhicules électriques
Dossier Régie: R-4060-2018**

Tel que prévu à la décision D-2018-166, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h, du 8 au 10 avril 2019, ainsi que les 11 et 12 avril 2019, si nécessaire, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Distributeur et, dans un second temps, ceux des intervenants. La contre-preuve du Distributeur, le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste de ses panels;
- les sujets couverts par chaque panel (avec références à la preuve);
- les témoins par panel et leurs qualifications;
- le temps prévu pour sa présentation;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour son argumentation; et
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Le cas échéant, la Régie demande au Distributeur de préciser les sujets qu'il ne prévoit pas couvrir.

La Régie demande à chaque participant de l'informer s'il entend soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie **par le Distributeur au plus tard à 12 h, le 26 mars 2019 et par les intervenants au plus tard à 12 h, le 29 mars 2019.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml